

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

14.11.2024

DATE D’AFFICHAGE

27.11.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	24
Votants	28

N° 075/2024

OBJET :

3 – ENVIRONNEMENT

3-1) Choix du scénario – aménagement la Palue

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Christiane Dreux avec procuration à Patrick Berthelot
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Hervé Le Roux
- Typhaine Velly avec procuration à Fanchon Le Monze
- Antonella Gironi avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction

Démarrée en Juin 2023, l'étude relative à l'aménagement du site de la Palue avait 3 objectifs principaux :

- ✓ L'établissement d'un diagnostic mettant en lumière les points forts du site et les difficultés en matière de partage des usages, d'accès et de stationnement
- ✓ L'élaboration de plusieurs propositions d'aménagement et le choix du scénario répondant le plus aux attentes des élus et de toutes les parties prenantes
- ✓ La définition d'un programme de travaux afférent au scénario retenu

A l'issue de la première phase, 4 propositions d'aménagement ont été validées selon les enjeux suivants :

- ✓ Gestion des accès, des stationnements et des différentes mobilités
- ✓ Résilience par rapport à la fragilité du milieu naturel
- ✓ Prise en compte de tous les acteurs du territoire (usagers, riverains, touristes)
- ✓ Compréhension de la nécessaire préservation d'un site aussi riche que fragile – Facilité de repérage et d'information

Les différentes instances se sont exprimées au sujet des scénarios présentés et la concertation a été élargie à la population, notamment par le biais d'un sondage mis en ligne durant 4 semaines après la tenue de la réunion d'information au public.

Au vu de ce qui précède, il apparaît que le scénario 4 avec sa variante 1 (Contournement du site de la Palue) se démarque majoritairement.

La Commission Environnement, réunie le 22 Octobre dernier, a également émis, à la majorité, un avis similaire.

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241121-075-2024-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

.../...

Pour rappel, cette proposition d'aménagement définit les orientations suivantes :

- ✓ La suppression des aires de stationnement et les voies de circulation depuis le village de Brégoulou
- ✓ Une canalisation du public sur des axes définis
- ✓ La création d'une voie d'accès et d'une aire de stationnement au Nord du site de la Palue
- ✓ Une renaturation de l'ensemble des anciens périmètres de stationnement et une requalification de la dune à périmètre constant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 pour, 4 contre (Gaëlle Vigouroux, Pascal Durand, Gaëlle Dorée et Christian Jacquot) et 2 abstentions (Jean-Luc Guénnégouès et Françoise Ségalen)

- valide le choix du scénario 4 dans le cadre du programme d'aménagement du site de la Palue
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A Crozon, 22 novembre 2024

Le Maire,

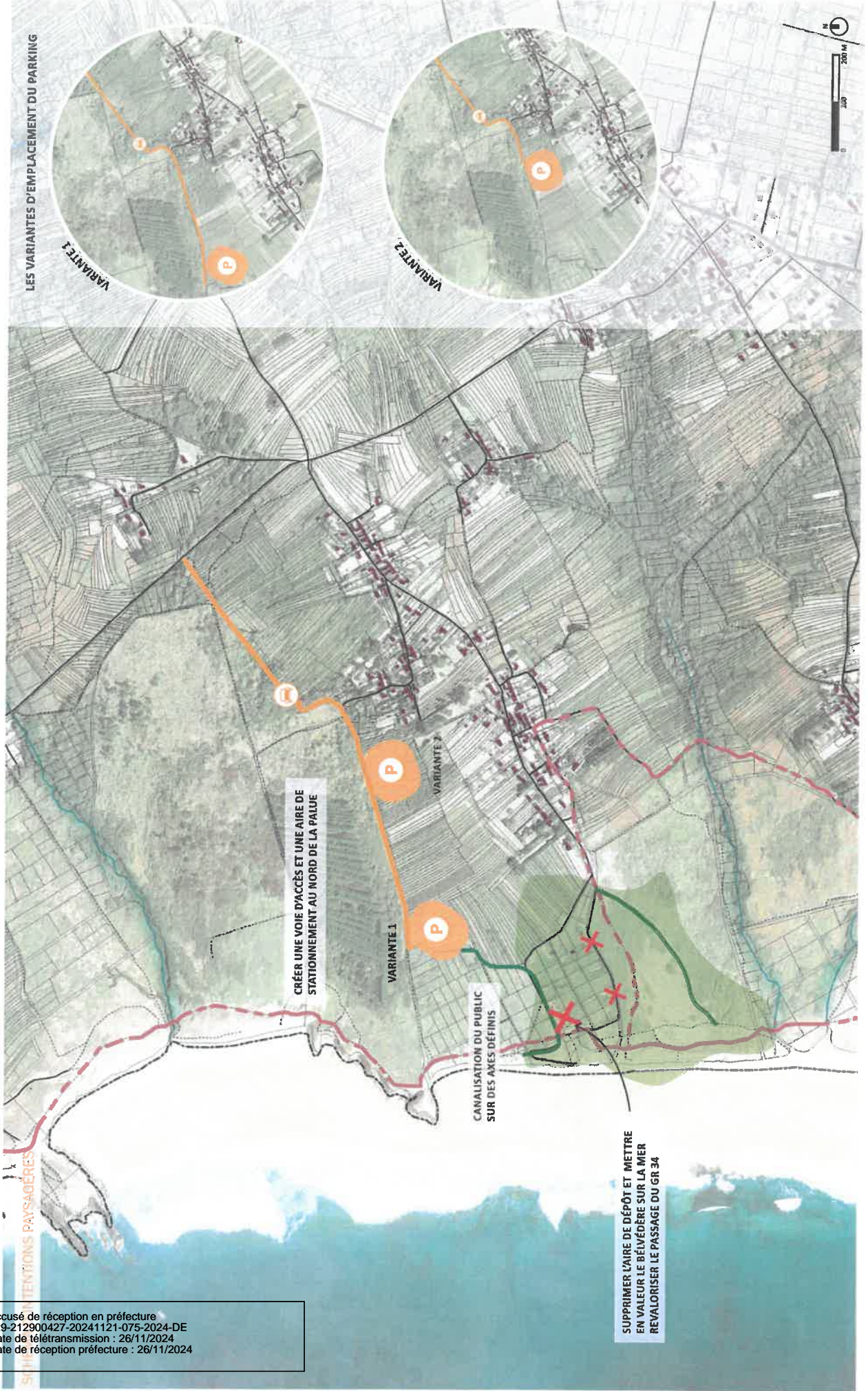


Patrick BERTHELOT

SCÉNARIO 4

SCÉNARIO 4 : CONTOURNEMENT DU SITE DE LA PALUE

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241121-075-2024-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024



SUPPRIMER L'AIRE DE DÉPÔT ET METTRE EN VALEUR LE BÉLÉVÈRE SUR LA MER REVALORISER LE PASSAGE DU GR 34